



Dossier de presse

2 février 2024

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET OFFENSIF 04

Bordeaux Métropole, la métropole qui investit le plus en France

II. VERS UNE MÉTROPOLE ÉCONOMIQUEMENT DURABLE 08

Un inventaire des zones d'activités économiques métropolitaines

Réindustrialisation du site Ford à Blanquefort : lancement de la concertation

Robert Picqué, une opération d'aménagement axée sur l'emploi

Un soutien à la décarbonation de la construction bois

Soutien aux acteurs et filières économiques du territoire

III. CONCERTER, IMAGINER, AMÉNAGER 14

Mise en vigueur de la 11^{ème} modification du PLU 3.1

Allées de Tourny, place Mondésir : des projets en concertation

Proposer du logement pour tous

Le cœur de ville, un espace à repenser

IV. MOBILITÉ TOUJOURS PLUS D'ALTERNATIVES POUR SE DÉPLACER 19

Le pôle d'échange multimodal de la Médoquine sur les rails

Bordeaux Métropole engagée dans la promotion du vélo

De l'éclairage solaire le long du tracé du bus express

Encourager le report modal : l'avenue Marcel Dassault réaménagée

V. POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET APAISÉ 25

Réseau de chaleur du grand Parc : une innovation pour préserver les nappes de l'éocène

Le soutien aux associations pour la transition écologique

Bordeaux Métropole agit pour le bien-être des habitants

Le vote du budget 2024 traduit les axes forts défendus par la métropole : proposer du logement adapté pour tous, offrir un cadre de vie apaisé, fluidifier les déplacements quotidiens, accompagner les acteurs économiques du territoire, favoriser la transition écologique. Le budget 2024 s'élève à plus de 2 milliards d'euros, et malgré une conjoncture inflationniste, la gestion saine et dynamique des deniers métropolitains permet de placer Bordeaux Métropole sur la première marche du podium des métropoles qui investissent le plus en France.

Ce dynamisme ne se dément pas du côté du développement économique avec un soutien constant à l'emploi et aux acteurs du territoire. Penser le territoire de demain fait également partie des priorités, à l'image de l'inventaire des zones d'activité économique réalisé récemment ou des actions menées pour la réindustrialisation de l'ancien site Ford à Blanquefort.

L'adoption de la 11^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) marque la volonté de mieux répondre aux enjeux du changement climatique tout en maintenant une offre de logements de qualité. Bordeaux Métropole a pour ambition d'offrir un cadre de vie toujours plus agréable à ses habitants et à les impliquer dans ces réflexions à l'instar des nombreuses concertations en cours (Robert Picqué à Villenave d'Ornon, les allées de Tourny à Bordeaux, la place Mondésir entre Mérignac et Bordeaux...).

Faciliter les déplacements du quotidien demeure une préoccupation majeure. Lors de ce conseil, plusieurs délibérations consolident les actions lancées par le schéma des mobilités en septembre 2021. Développement du RER métropolitain et du bus express, aides à l'acquisition de vélos, aménagements incitatifs à la mobilité douce... Bordeaux Métropole met tout en œuvre pour simplifier et sécuriser les déplacements de chacun.

Dans la cadre de sa stratégie énergétique lancée en 2021, Bordeaux Métropole a pour ambition de produire une énergie 100 % renouvelable à l'horizon 2050. La création de réseaux de chaleur ou la végétalisation des espaces publics font partie des priorités d'une métropole résiliente.



À DÉCOUVRIR

LA MÉTROPOLE AU CŒUR BATTANT

Bordeaux Métropole a dévoilé il y a quelques jours son nouveau film, *La Métropole au cœur battant*. Un voyage visuel et sonore qui met en lumière les valeurs fondamentales de la métropole : proche, solidaire, écologique et innovante. Bordeaux Métropole a choisi de s'adresser de manière originale à ses habitants via un slam créé pour ce film. Ce film de deux minutes réalisé par la société Digivision, s'appuie sur la créativité des artistes locaux qui connaissent et vivent le territoire. Le texte ciselé de Maras, slameur bordelais, auteur, compositeur et interprète, guide ce voyage poétique. Le rythme est porté par la voix d'Alt BlaQ, vocaliste éclectique bordelais.

I. UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET OFFENSIF

Délibération 29

Ce budget 2024 traduit la forte volonté de Bordeaux Métropole de poursuivre le déploiement du projet métropolitain, malgré un contexte inflationniste qui perdure et pèse sur ses grands équilibres. La mobilité, la transition écologique, le logement et le développement économique demeurent les piliers de l'action métropolitaine pour les habitants des 28 communes. Faciliter les déplacements du quotidien, privilégier les énergies renouvelables, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous, telles sont les ambitions des grands projets pour 2024 et les années à venir.

Bordeaux Métropole, la métropole qui investit le plus en France

Traduction de ces orientations volontaristes, le budget 2024 s'élève à 2 162 M€ en dépenses réelles, dont 1 154 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 008 M€ en dépenses d'investissement (dont 853 M€ au titre des équipements) et représente 2 605 € par habitant.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 6,4 %, poussées par une inflation persistante, une hausse des dépenses de personnel et un renchérissement majeur des taux d'intérêt bancaires. Le contexte inflationniste a justifié des mesures réglementaires de soutien au pouvoir d'achat des fonctionnaires, décision assumée qui tire à la hausse les dépenses de masse salariale en 2024.

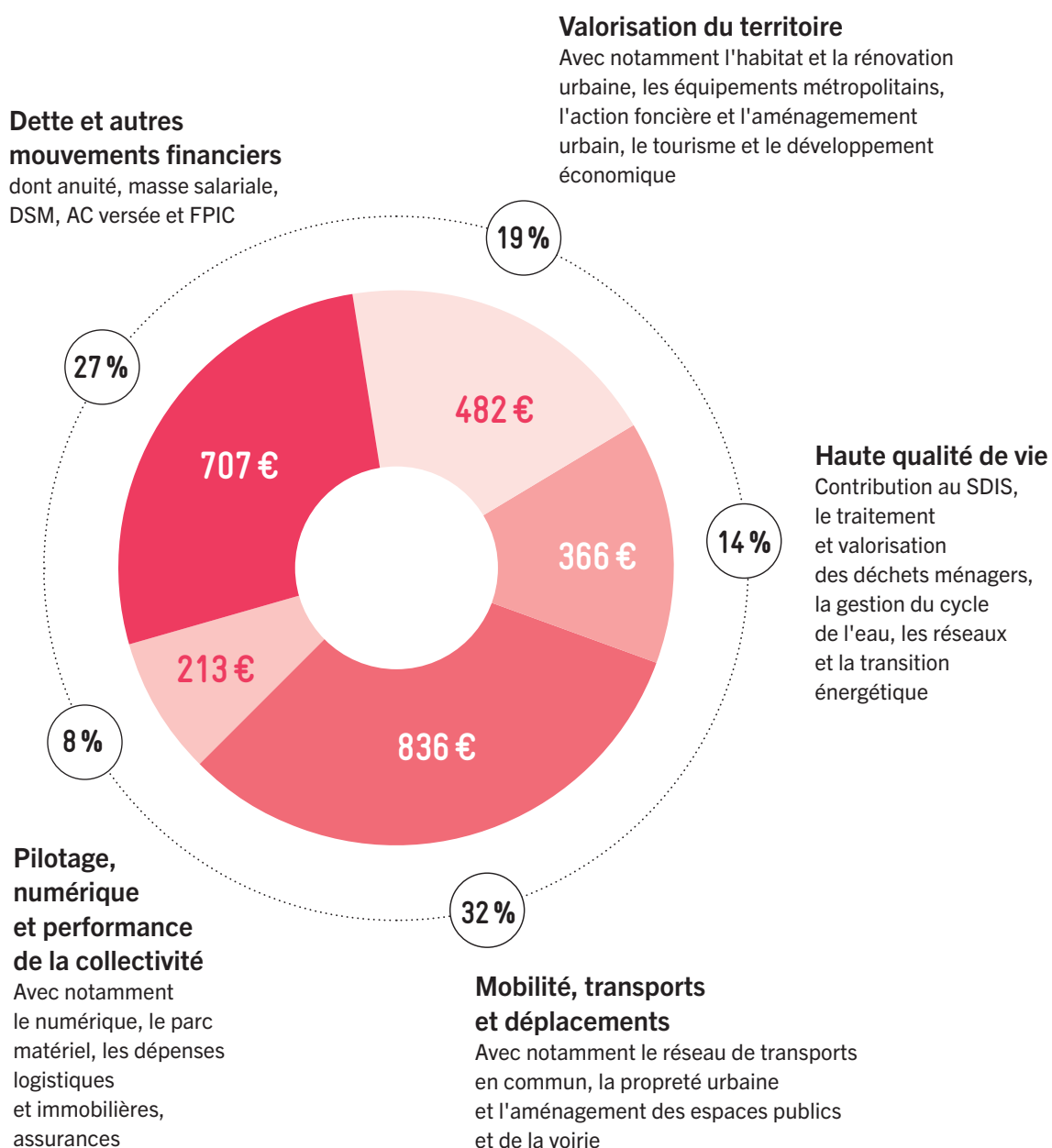
Certains événements liés à la conjoncture marquent également ce budget 2024. Ainsi, les dépenses énergétiques demeurent élevées (près de 9 M€ comme au budget primitif 2023). Un surcoût exceptionnel de plus de 8 M€ est prévu en 2024 en vue de l'organisation de la demi-finale du Top 14 de rugby en juin, du match amical de l'Equipe de France de football et enfin, des sept matchs du tournoi de football des Jeux Olympiques 2024. À noter également, le transfert dans le giron des équipements métropolitains, depuis le 1^{er} janvier 2024, de l'école des Beaux-Arts de Bordeaux pour 3,5 M€.

En parallèle de cette forte progression des dépenses, les recettes de fonctionnement connaissent une certaine dynamique mais la dotation globale de fonctionnement est encore en recul pour 2024 (-1% soit 1,4 ME). Ainsi, Bordeaux Métropole n'échappe pas à la tendance nationale de dégradation de son épargne, mais conserve des fondamentaux solides.

Avec des dépenses d'équipement de 853 M€, la Métropole devrait conforter sa première place au classement des métropoles qui investissent le plus (761 €/habitant en 2022). Ce poste de dépense a augmenté de +12% entre 2021 et 2022. Bordeaux Métropole se place ainsi devant Montpellier Méditerranée Métropole (679 € par habitant), Rennes Métropole (674 €), Métropole Nice Côte d'azur (637 €) ou Nantes Métropole (508 €).

Soucieuse d'accompagner le développement de son territoire dans un contexte qui demeure incertain, la Métropole maintient des indicateurs de gestion sains, en cohérence avec les orientations budgétaires débattues en décembre 2023. En effet, avant reprise des résultats 2023 et sur la base d'un taux d'exécution des crédits de 100 %, ces inscriptions conduiraient à un taux d'épargne brute de 15 % et à une capacité de désendettement proche de 7,5 années au 1^{er} janvier 2024. La Métropole présente un encours de dette par habitant de 1 819 €, en progression de 13 % par rapport à 2023, dont 1 007 € pour le seul budget principal. Cet encours traduit une nouvelle fois l'effort d'équipement de notre établissement, levier de soutien à l'économie métropolitaine.

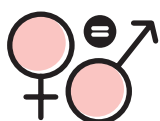
RÉPARTITION DES DÉPENSES 2024 (EN % ET €/HABITANTS)



PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024

EN M€	Prévu 2024
Fonds de proximité - Ensemble des communes	42,46
Ligne bus express Bordeaux/Saint Aubin de Médoc	36,52
Pont Simone Veil	29,30
Réserves foncières	23,00
Réhabilitations des groupes scolaires	19,74
Dépôt Lescure	15,00
Participation de BM à l'équilibre d'opérations de logements (bailleurs)	14,68
AFSB - Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (DG Mobilité)	13,81
Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	12,63
Renouvellement réseaux	11,60
OIM Bordeaux Aéroport Foncier Ilôts	10,80
Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac	10,24
ZAC Saint Jean Belcier - Euratlantique	10,20
Acquisitions foncières et immobilières pré-opérationnelles	10,00
RAE Bassins à Flots	9,61
RER Métropolitain - Préfiguration	9,50
Secteur Brazza et Liaisons sous fluviales	8,82
Grosses réparations voirie	8,75
Opération d'aménagement - Mérignac Soleil	8,60
Requalification Bâtiments espaces publics	8,51
Aménagements voirie intercommunale (PT Ouest)	8,19
Aquitanis - Réhabilitation	8,09
Aides propres Anah - Crédits délégués	8,00
Extension rénovation Maison des sports les iris	7,80
Renouvellement véhicules	7,53
RER Métropolitain - Axe Libourne/Arcachon	7,29
Soutien aux équipements nautiques communaux	6,99
Aménagements voirie intercommunale (PT Bordeaux)	6,91
3 ^{ème} Dépôt	6,70
ZAC Garonne Eiffel	6,60
Acquisition de matériels collecte en apport volontaire	6,27
Matériels roulants espaces publics	5,93
Réalisation RC Le Haillan	5,81

EN M€	Prévu 2024
BIC - Travaux d'aménagement	5,75
Aménagements voirie intercommunale (PT Sud)	5,55
Démolition/Réhabilitation/Renouvellement de l'offre logement PRU	5,55
Rénovation du musée de la création franche	5,50
Aménagement secteur Brazza - Etudes, AMO et foncier	5,47
Agglo - campus - Convention de site	5,40
Maintenance, entretien Tramway	5,31
Postes et environnement de travail - licences	4,94
Aménagements cyclables (PT Sud)	4,86
Espaces publics - RU Bassens Prévert/Le Moura/Quartier Beauval	4,81
Navettes fluviales	4,71
Optimisation circulation bus	4,64
PAE Ausone Bruges	4,61
RéVE (Mobilité)	4,56
Plan Marche (DAC)	4,50
Renouvellement urbain Joliot Curie	4,43
Acquisition d'autobus	4,30
Espaces publics - PRU Cenon Palmer	4,29
CPER 2021 - 2027	4,25
Dessert aéroport	4,13
Acquisitions & cessions foncières zones d'activité économique	4,00



Rapport égalité femmes-hommes

Délibération n°55

Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique de promotion de l'égalité femmes-hommes depuis 2014, adhérant à la Charte européenne pour l'égalité. Le Conseil de Bordeaux Métropole s'approche de la parité depuis les élections de 2020, avec 55,8% d'hommes et 44,2% de femmes parmi ses 104 élus. L'exécutif présente également une quasi-parité entre les Vice-Présidents et les Vice-Présidentes. Cependant, en 2022, la composition du Bureau a évolué, avec une majorité d'hommes parmi les conseillers métropolitains délégués du fait de l'intégration des maires.

Les femmes sont sur-représentées dans certaines commissions, telles que Ressources humaines et Identité communale, mais minoritaires dans d'autres, telles que Stratégies urbaines et Finances. La représentation féminine au sein de ces commissions dépasse la moyenne nationale dans les intercommunalités.

Bordeaux Métropole compte 1 054 représentants au sein de 298 organismes, avec une répartition de 53% d'hommes et 47% de femmes. Les femmes occupent davantage des postes de suppléantes, tandis que les hommes sont majoritaires en tant que titulaires, en particulier dans les directions "techniques".



II. VERS UNE MÉTROPOLE ÉCONOMIQUEMENT DURABLE

Avec 77 000 entreprises réparties sur 28 communes, Bordeaux Métropole accompagne les acteurs économiques dans leur développement ainsi que dans leur transition environnementale, sociale et numérique. Elle met en œuvre une stratégie de développement économique axée sur l'emploi et la création d'entreprises, sur l'accélération des transitions, et sur l'équilibre territorial. Ses trois axes ont été détaillés dans le schéma de développement économique adopté en novembre 2021 et fruit d'une démarche collective.

Un inventaire des zones d'activités économiques métropolitaines

Délibération 21

La loi climat et résilience de 2021 en France a introduit l'objectif de sobriété foncière, et la zéro artificialisation nette d'ici 2050. Les activités économiques représentent une part significative de cette artificialisation. **Bordeaux Métropole a mené un inventaire des zones d'activités économiques de son territoire : elle en a identifié 123 sur 5 873 ha et regroupant environ un quart des emplois métropolitains.** Cet important travail répertorie pour chaque zone d'activité son positionnement économique, ses filières d'activités, la maîtrise foncière, la patrimoine bâti et son emprise au sol, la vacance des locaux, du plus petit périmètre (Meynot située à Artigues-près-Bordeaux, 1,3 ha) au plus grand (l'extension Ariane située à Saint-Médard-en-Jalles qui fait 715 ha).

En parallèle, une consultation des propriétaires et occupants a été menée entre novembre 2023 et janvier 2024, afin de mieux identifier leurs besoins. Ce travail sans précédent de recensement doit permettre de mieux décliner l'action métropolitaine pour améliorer les conditions du développement des entreprises existantes et en accueillir de nouvelles.

Repenser les zones d'activités est aujourd'hui une priorité en matière d'aménagement urbain. Souvent vieillissantes et déconnectées des centres urbains, elles ne sont plus adaptées aux usages. Cette connaissance fine du territoire économique est un atout pour penser la ville de demain.

Réindustrialisation du site Ford à Blanquefort : lancement de la concertation

Délibération 108

En 2018, Ford Aquitaine Industries (FAI) a pris la décision de mettre fin à son site industriel situé dans la commune de Blanquefort, aboutissant en octobre 2019 à la fermeture de l'usine et à la suppression de 849 emplois. En parallèle, en 2022, FAI a lancé une consultation d'opérateurs pour la cession d'environ 50 hectares de son site. Le groupement AXTOM a été choisi en 2023, avec la participation active de Bordeaux Métropole, la ville de Blanquefort et la région Nouvelle-Aquitaine dans le processus. Depuis mars 2023, un partenariat a été établi dans le but de favoriser la réindustrialisation du site.

Cette initiative, visant à redonner vie à un site emblématique de 50 hectares, représente une opportunité majeure de façonner l'économie industrielle de demain, en prenant en compte des thématiques majeures telles que l'énergie, la gestion des déchets, la qualité des infrastructures ou encore les déplacements.

Les objectifs ambitieux de cette opération englobent non seulement l'aménagement des espaces publics, mais également la réindustrialisation du site, la création de locaux artisanaux, le renforcement du potentiel économique local, l'ouverture du site avec un accès à la gare, l'amélioration des modes de transport doux, ainsi que la contribution à l'efficacité énergétique et à la transition écologique. Le projet pourrait envisager d'industrialiser 250 000 m² (50 % pour de l'industrie, 30 % pour les PME/PMI et artisans et 20 % pour les services et accompagnement à l'industrie).

Pour garantir la réussite de ce projet d'envergure, une démarche de concertation a été mise en place par Bordeaux Métropole, pilotée par AXTOM en collaboration avec la commune de Blanquefort. Cette concertation vise à informer le public sur les tenants et aboutissants du projet, à recueillir des avis sur les enjeux, les objectifs et les caractéristiques de l'aménagement. Un dossier complet de concertation est mis à disposition en ligne et dans divers lieux, accompagné d'événements publics favorisant le dialogue. La clôture de cette concertation sera suivie d'un bilan détaillé, accessible en ligne, témoignant de l'engagement des partenaires envers une démarche transparente et participative.

Robert Picqué, une opération d'aménagement axée sur l'emploi

Délibération 109

Depuis 2012, un regroupement des activités de soins de la Maison de Santé Protestante Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué est en cours sur le site de Bagatelle, visant à libérer environ 18 hectares d'emprise à Villenave d'Ornon d'ici fin 2025. Plusieurs partenaires institutionnels, dont la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, et la Chambre de Commerce et d'Industrie, ont manifesté un intérêt pour ce site. **Bordeaux Métropole, en tant que maître d'ouvrage, prévoit une opération d'aménagement ambitieuse sur le site, alignée sur les orientations environnementales de l'État, avec une orientation vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la renaturation en ville, et un horizon décarboné en 2050. Ce site est une opportunité majeure pour le sud de l'agglomération.**

La Ville, en partenariat avec Bordeaux Métropole envisage la réalisation d'une opération d'aménagement axée sur l'emploi, comprenant des activités, équipements et formations. Cette initiative devra capitaliser sur les potentiels naturels et patrimoniaux du site, contribuant ainsi à la qualité de vie et à l'adaptation aux changements climatiques à grande échelle. Bordeaux Métropole a délégué à la Fab la maîtrise d'ouvrage des études urbaines et programmatiques, du plan guide, des expertises de sols, et des études environnementales sur les 22,6 hectares du périmètre d'étude de Robert Picqué.

Les objectifs d'aménagement incluent une programmation attractive à vocation métropolitaine, un site ouvert à tous les modes de déplacement, un projet structurant intégré à son environnement urbain, et un fort engagement envers les composantes environnementales et climatiques. La reconversion du site repose sur quatre objectifs fondamentaux, dont la priorité est accordée au parc, au patrimoine, à la stratégie environnementale frugale, et aux usages.

Une concertation s'est tenue du 4 septembre au 12 décembre 2023 impliquant notamment les habitants et les associations locales.

Plusieurs réunions publiques et visites de site ont été organisées, avec la participation active de la ville de Villenave d'Ornon. Le bilan de la concertation met en évidence des observations et des interrogations portant sur diverses thématiques, parmi lesquelles le transfert de l'offre de soins de l'Hôpital d'Instruction des Armées, la préservation des espaces paysagers, la gestion d'entretien et le fonctionnement des espaces extérieurs, la programmation des bâtiments, le stationnement et la circulation, l'intégration urbaine en limite Nord du site et enfin, la programmation des espaces extérieurs et l'occupation transitoire des bâtiments. Ces contributions enrichiront la programmation des espaces extérieurs et l'occupation transitoire des bâtiments. Les éléments de réponse à ces observations seront intégrés au projet urbain, selon la temporalité définie dans le plan guide.



© Bordeaux Métropole

Un soutien à la décarbonation de la construction bois

Délibération 24

Bordeaux Métropole s'engage depuis plusieurs années dans la transition écologique de l'industrie de la construction. En octobre dernier, la métropole a soutenu l'organisation de Woodrise, le congrès international du bâtiment bois moyenne et grande construction.

Lors de ce conseil, un soutien financier de 45 000 € a été attribué à l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA). Spécialisé dans la filière forêt-bois et la construction bois, cet institut a pour mission d'animer l'écosystème, favorisant la synergie des acteurs locaux et contribuant à la décarbonation du territoire. Les actions du FCBA pour 2024 se concentrent sur deux thèmes d'importance pour Bordeaux Métropole : l'animation de l'écosystème pour soutenir la décarbonation du BTP et l'identification d'innovations pour renforcer la résistance au feu des structures bois d'immeubles.

Le FCBA participera au développement du pôle économique dédié à l'écoconstruction bois situé à Artigues-près-Bordeaux, en contribuant à la structuration de la filière, à la définition des stratégies, et à l'accueil d'unités de production. Le coût total des actions spécifiques du FCBA pour 2024 est estimé à 108 000 €, et Bordeaux Métropole soutient ces actions à hauteur de 45 000 €, soit 41,7 % du montant total.

Soutien aux acteurs et filières économiques du territoire

Délibération 25

Invest in Bordeaux, agence en charge de l'implantation de projets d'investissement générateurs d'emplois dans la région, a pour mission d'accueillir des entreprises extérieures en offrant des services compétitifs et adaptés. Elle élargit également son champ d'action en proposant une ingénierie du développement économique aux territoires hors métropole, conformément à ses engagements de coopérations territoriales. Bordeaux Métropole prévoit de soutenir ces actions spécifiques en mobilisant une subvention complémentaire de 40 000 €.

En 2023, 55 décisions d'investissement ont été annoncées, dont 7 hors Métropole soit 2 346 emplois programmés à trois ans, correspondant à ces projets, dont 654 hors métropole. Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2024 s'élève à 1 536 225 €, avec une contribution métropolitaine de 604 000 €.

Délibération 27

Le Cartoon Movie à Bordeaux est un forum annuel de coproduction de longs métrages d'animation européens. Il permet chaque année à 900 professionnels dont plus de 250 partenaires financiers, de découvrir en exclusivité les nouveaux projets présentés par les studios européens. En 2023, l'événement a présenté 58 projets, 70 % d'entre eux ont obtenu des contrats de distribution.

Cet évènement, devenu majeur pour le secteur du cinéma européen d'animation, contribue au dynamisme de la filière à l'échelle de Bordeaux Métropole et de la région. Il s'inscrit dans la stratégie de soutien aux industries culturelles et créatives, telle que définie dans le Schéma métropolitain de développement économique de la métropole, voté en novembre 2021.

La France est le troisième pays le plus influent au monde dans l'industrie de l'animation, derrière les États-Unis et le Japon, et elle occupe le premier rang européen (40 % de la production européenne). En France, la région Nouvelle-Aquitaine est le 2^e pôle d'animation après la région parisienne. C'est donc tout naturellement que la métropole bordelaise accueille tous les ans un forum de coproduction de longs métrages d'animation européens destinés principalement aux salles de cinéma, le Cartoon Movie

Bordeaux Métropole soutient l'événement à hauteur de 110 000 € sur un budget total de 1 110 000 €.



©Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

À NOTER

Durant le premier trimestre 2024, Bordeaux Métropole accueille dans ses murs plusieurs événements autour de l'emploi. Forums, salons, job dating avec des entreprises qui recrutent. La Métropole confirme son engagement prioritaire dans le développement et le maintien de l'emploi sur son territoire. L'emploi est un des axes majeurs du schéma de développement économique adopté en 2021.

- **8 février 2024 : Opération métiers de la mobilité** avec Kéolis / **Plan local pour l'insertion et l'emploi** / Bordeaux Métropole - Salon d'Honneur de la Métropole
- **15 février 2024 : Be a Boss**, le forum des femmes entrepreneures - Hall de Bordeaux Métropole
- **28 mars 2024 : Entreprise Séduis-moi si tu peux** - Hall de Bordeaux Métropole



Les grands chiffres de la régie du MIN de Bordeaux Brienne

Compte financier, rapport de gestion et rapport d'activité 2022

Délibération 20

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Bordeaux Brienne occupe une position centrale dans la chaîne de distribution des produits alimentaires et végétaux, réunissant grossistes, producteurs, détaillants, et acteurs divers. Malgré les perturbations dues à la crise sanitaire de 2020-2021 et au conflit en Ukraine en 2022, le MIN demeure un acteur économique clé de la Métropole, reconnu pour son histoire, son potentiel futur, et sa résilience.

Bordeaux Métropole a voté, en décembre dernier, une extension de 40 000 m² pour développer le MIN et créer de nouvelles activités : de la production alimentaire à la distribution, en passant par la transformation. La réflexion engagée sur cette transformation d'un lieu emblématique de la métropole intègre la logistique, la gestion des biodéchets, l'emballage, la formation aux métiers de bouche, l'innovation, les services pour les entreprises et les habitants

Le MIN en chiffres :

- 100 entreprises, dont 75 en permanence,
- 163 000 tonnes de produits transitant annuellement,
- 291 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Entre 650 et 750 salariés.
- Répartition des marchandises : 76 % de fruits et légumes, suivis de l'épicerie (12 %), la viande et la marée (6 %), la crèmerie (3 %), les liquides et accessoires (1.5 %), et les fleurs (1.5 %).



© Bordeaux Métropole

III. CONCERTER, IMAGINER, AMÉNAGER

Bordeaux Métropole compte une cinquantaine de projets d'aménagement en cours sur son territoire. Ces projets de quartiers jusqu'aux grandes opérations d'intérêt métropolitain (OIM) et national (OIN) traduisent la volonté d'améliorer constamment le cadre de vie de chacun, proposer des logements accessibles à tous et redonner sa place à la nature en ville.

Mise en vigueur de la 11^{ème} modification du PLU 3.1

Délibération n°53

Les élus métropolitains ont voté la mise en application de la 11^{ème} modification du PLU.

L'objectif de cette nouvelle version du document de référence en matière d'urbanisme dans la métropole est double :

- **Il s'agit de renforcer les outils réglementaires du PLU afin de mieux répondre à l'accélération des effets du changement climatique** : augmentation des zones agricoles et naturelles, prise en compte accrue de l'eau, renforcement des continuités écologiques et paysagères, amélioration de la qualité des logements notamment via l'encouragement des constructions bioclimatiques, développement des énergies renouvelables.
- **Tout en maintenant une offre de logement adaptée aux besoins du territoire.** Cette 11^{ème} modification du PLU, incite notamment à réaliser du logement de qualité et à développer la production d'énergie renouvelable. A noter également, désormais, les programmes devront proposer 20% de logements en accession sociale dès 1 000 m² de surface de plancher et du locatif social, dès 1 000 m².



© JB Menges - Bordeaux Métropole

La procédure de 11^{ème} modification a impliqué :

- Une participation constante des 28 communes de Bordeaux Métropole.
- Une concertation publique préalable qui s'est déroulée du 26 avril au 14 juin 2021.
- Une évaluation environnementale débutée en avril 2021, avec un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale daté du 24 février 2023.
- Une notification du projet aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux maires de Bordeaux Métropole par courrier en date du 1^{er} décembre 2022.
- Une enquête publique qui s'est tenue du 9 mai 2023 au 14 juin 2023.

À la suite de l'enquête publique, le projet de 11^{ème} modification du PLU 3.1 a été ajusté pour prendre en compte les remarques des PPA, le rapport de la commission d'enquête, ainsi que les contributions du public.

Les dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques et paysagères ont également été renforcées. Il isole et protège 700 nouveaux arbres dans la métropole. Pour prévenir le risque inondation, la carte des secteurs d'inondations potentielles a été ajustée.



©JB Menges - Bordeaux Métropole

Allées de Tourny, place Mondésir : des projets en concertation

Délibération n°91

Le centre-ville de Bordeaux comprend plusieurs espaces publics emblématiques, dont les allées de Tourny, sous-utilisées malgré leur emplacement central. Proches du Grand Théâtre, ces allées historiques présentent un potentiel pour devenir un lieu vivant et multi-usages. **Le projet vise à les réaménager en concertation avec le public, avec des objectifs d'apaisement, végétalisation et animation pour en faire un espace attractif.** Le périmètre du projet couvre les allées de Tourny et les rues adjacentes. Bordeaux Métropole et la Ville coordonnent la concertation, impliquant les habitants et acteurs locaux. Les modalités incluent des réunions publiques, rencontres de proximité, balade participative et ateliers. Un dossier de concertation sera disponible en ligne et dans des lieux dédiés, ainsi que des registres pour recueillir les avis du public. La période de concertation sera d'au moins 3 mois, suivie d'un bilan public.

Délibération n°94

Bordeaux Métropole a initié une réflexion sur l'avenir de la place Mondésir, un espace marqué par une forte présence routière à la jonction des communes de Bordeaux et de Mérignac. Cette place est au croisement des quartiers de La Glacière, Caudéran et Saint-Augustin, traversée par plusieurs axes majeurs est-ouest et nord-sud. Il s'agit également d'un secteur très commerçant avec la présence d'un supermarché Auchan à Mérignac, de petits commerces de part et d'autre de la place et d'un marché le dimanche.

Des études ont été menées pour conférer à la place un caractère plus urbain et améliorer la mobilité des transports en commun, des deux-roues et des piétons. En 2018, une étude de programmation a proposé un premier scénario qu'il a fallu adapter en raison du renouvellement de la Délégation de Service Public de transports, du lancement du Plan Marche et du Réseau Express Vélo (REVE). Une nouvelle étude de programmation a été initiée en 2022.

Le nouveau projet prévoit ainsi une requalification de la place en lui conférant une qualité paysagère et urbaine, assurant une circulation fluide et sécurisée pour tous les modes de transport, intégrant une infrastructure cyclable aux standards REVE, désimperméabilisant et végétalisant la place, valorisant les commerces, et développant un espace paysager au sud pour accueillir le marché. Une concertation avec les habitants, associations locales et toutes les parties prenantes est prévue.

Proposer du logement pour tous

Délibération 8 et 11

Un état d'avancement du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot a été présenté aux élus métropolitains. Lancé en 2010, le PAE affiche des progrès notables dans la construction, avec 88 % des projets autorisés atteignant l'objectif initial. Le déroulement des opérations a marqué un fort ralentissement depuis fin 2018. Cela s'explique par les hauts taux de réalisation atteints pendant la première moitié de la vie du projet urbain, par les délais nécessaires à la mobilisation des fonciers du Port sur le secteur Arrière-base (les premiers appels à projets ont été lancés en décembre 2021), la raréfaction des opportunités foncières dans le périmètre du PAE. Cette tendance s'est confirmée par la réalisation de nouvelles opérations plus petites et/ou plus contraintes dans des secteurs de frange, qui ont nécessité un travail d'insertion plus fin sur des fonciers de plus en plus coûteux.

A ce jour, 6102 logements ont déjà été livrés (4 462 logements et 1 640 logements en résidences services et résidences touristiques).

Les objectifs de mixité sont respectés, avec 58 % d'accession libre (pour 61 % prévus) et 7 % d'accession modérée (pour 6,5 % prévus). On relève également 27 % de PLUS / PLAI (objectif 25 %) et 8 % de PLS ou d'accession sociale pour un taux prévu de 7,5 %. L'amélioration des taux d'accession modérée et PLS / accession sociale traduit notamment une meilleure appropriation des dispositifs par les opérateurs.

En matière de typologie hors résidences services, on atteint 40 % de T1-T2 conformément à l'objectif, 41% de T3 pour un objectif de 35 %, 20 % de T4-T5 et plus pour un objectif de 25 % initialement. Le peu d'opérations restant à développer ne devrait pas bousculer ces chiffres assez stables.

35 000 m² d'équipements d'intérêt collectif ont également été réalisés. Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont poursuivi leurs efforts de végétalisation des espaces publics dans ce quartier initialement entièrement artificialisé. À mi-2023, 19 500 m² d'espaces verts ont été créés, et 866 arbres ont été plantés.

L'attractivité du quartier pour les entreprises ne s'est pas démentie sur la période. Les livraisons de l'opération Quai des Caps (près de 40 000 m² de locaux, hôtels, un cinéma multiplexe et un parking silo) et de l'immeuble G1 (commerces, parking silo et bureaux) ont constitué des événements marquants pour l'offre économique et le paysage urbain. La façade des bassins et de la rue Lucien Faure a été ainsi achevée. L'offre hôtelière s'est concrétisée avec notamment l'ouverture des établissements, Moxy, Renaissance, Whoo, B&B, Montempo.



Délibération n°74

Le quartier de Floirac Dravemont (2460 habitants) fait face à plusieurs problématiques: la concentration du parc social dans des bâtiments imposants qui ne s'intègrent pas bien avec le tissu pavillonnaire environnant, l'absence de mixité sociale, une galerie commerciale mal perçue malgré des commerces dynamiques, des équipements publics peu visibles, et des espaces publics vieillissants.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a identifié le quartier de Dravemont comme site d'intérêt régional, et un projet de renouvellement urbain (PRU) a été approuvé en novembre 2018. L'objectif principal est de redonner vie au quartier et d'en faire un centre urbain dynamique. Le plan comprend la démolition et la reconstruction du centre commercial, la rénovation énergétique des logements avec un accent sur la mixité sociale, la création d'équipements culturels et scolaires, et l'amélioration des espaces publics pour encourager les modes de déplacement doux.

Lors de ce conseil les élus ont approuvé le protocole foncier permettant notamment les mutations foncières. Sur l'ensemble de son territoire, Bordeaux Métropole pilote 11 PRU.

Délibération 72

Le Groupement d'Intérêt Public des Grand Projets des Villes (GIP-GPV) de la rive droite œuvre depuis vingt ans pour valoriser le territoire des villes constitutives (Bassens, Cenon, Floirac, et Lormont) en mettant en place un projet global visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à contribuer à l'ambition d'une métropole inclusive.

Bordeaux Métropole soutient le GIP-GPV par sa participation à la gouvernance et une contribution financière. Bordeaux Métropole propose une subvention de 222 150 € pour l'année 2024. Les financements proviennent également des quatre communes, de l'État, de la Région, de l'ANRU, du Département et des bailleurs.

Le cœur de ville, un espace à repenser

Délibération n°88

Depuis 2012, la ville de Bruges envisage une refonte complète de son centre-ville, entre l'Hôtel de ville et le Parc Treulon, afin d'améliorer les équipements, les espaces publics et stimuler les activités. Après une première phase de construction et de réhabilitation d'équipements publics, la ville souhaite se concentrer sur les espaces publics reliant ces équipements. **Les orientations générales du projet incluent la création d'une promenade entre l'Hôtel de ville et le Parc Treulon, la maîtrise des déplacements, l'amélioration du stationnement, la création d'un espace inclusif pour tous les âges, le renforcement de l'offre commerciale, et la gestion maîtrisée de logements.**

Le projet nécessite une coordination sous une maîtrise d'ouvrage unique pour assurer la cohérence globale. Ainsi, la ville de Bruges et Bordeaux Métropole signeront une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, désignant la ville comme maître d'ouvrage unique.

Bordeaux Métropole financera 50 % des coûts des études conformément à la fiche d'action du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune de Bruges.

Délibération n°89

La ville du Haillan entreprend également une transformation de son centre-ville avec la réalisation en cours de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Cœur de ville, l'introduction du Bus Express et plusieurs projets d'extension/reconstruction d'équipements publics. Après la première phase de réaménagement de la place François Mitterrand, le projet s'étend aux rues Georges Clémenceau, Henri Dunant, Alcide Vergne et à la place Henri Bos, formant l'épine dorsale du centre-ville.

L'hétérogénéité des aménagements actuels, principalement routiers, complique les déplacements et la lisibilité des espaces. **Le réaménagement vise à créer un espace public convivial et polyvalent, offrir plus d'espace aux modes actifs de déplacement, rendre les espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite, renforcer la dimension végétale, organiser la circulation, et pérenniser le stationnement.**

Une concertation règlementaire est nécessaire. Celle-ci associera les habitants, les associations locales et d'autres parties prenantes, aux étapes du programme et de l'étude préliminaire.



© Bordeaux Métropole

IV. MOBILITÉ, TOUJOURS PLUS D'ALTERNATIVES POUR SE DÉPLACER

Face aux défis croissants de la mobilité urbaine, Bordeaux Métropole a adopté un Schéma des Mobilités en septembre 2021. L'objectif principal est de fournir des solutions de déplacement rapides, efficaces et adaptées à chaque individu et à chaque territoire. Les axes stratégiques du schéma priorisent la décongestion du territoire métropolitain en réduisant de 10 % le flux de voitures, l'amélioration des liaisons entre la rive droite et la rive gauche, la proposition d'alternatives attractives pour les liaisons métropole / hors-métropole en renforçant l'offre ferroviaire et en déployant des cars express, la décarbonation des mobilités en privilégiant les modes actifs et la mobilité électrique.

Le pôle d'échange multimodal de la Médoquine sur les rails

Délibérations 75 et 76

Le RER métropolitain bordelais est un des projets les plus avancés du territoire. Le réseau se construit et se renforce jour après jour. On compte 136 trains par semaine sur l'ensemble des branches, soit entre 27 et 28 trains par jour du lundi au vendredi.

Lors de ce conseil, les élus ont validé les enseignements de l'enquête publique liée à la création du pôle d'échanges de Talence-Médoquine. Cette phase s'est tenue du 20 septembre au 20 octobre, les travaux démarreront en avril 2024 sous une triple maîtrise d'ouvrage : SNCF Réseau sur les aménagements ferroviaires, SNCF Gares&Connexions sur la halte ferroviaire et Bordeaux Métropole sur l'aménagement des espaces publics. Ces derniers ont été conçus pour optimiser le temps de correspondance des usagers entre le transport ferroviaire et le transport urbain (réseau TBM, futur bus express) voire interurbain (cars régionaux).

La réouverture de cet arrêt ferroviaire est essentielle et permettra un nouvel arrêt structurant sur la ligne RER diamétralisée Libourne-Arcachon (sur laquelle Bordeaux Saint-Jean est un simple arrêt) et la ligne Bordeaux-Le Verdon / Pointe-de-Grave, en intermodalité avec la future ligne de bus express Pellegrin-Thouars-Malartic.

À la mise en service de ce pôle d'échanges en 2025, l'offre de transport proposée aura une fréquence, en heures de pointe, d'un train toutes les demi-heures, et d'un bus (la lianes 8) toutes les dix minutes. Lorsque le Bus express Pellegrin-Thouars-Malartic sera opérationnel, l'arrêt TBM, créé en 2025, sera pérennisé et amélioré en arrêt bus express. Ce dernier offrira une fréquence de 5 min en heures de pointe.

S'agissant du stationnement vélo, le programme prévoit l'aménagement de 168 places de stationnement vélo dont 120 en abris sécurisés. Les cyclistes seront directement connectés au réseau ReVe (ligne 8 - Bordeaux - Innocampus).

Pour mémoire, le pôle d'échanges multimodal Sainte-Germaine, au Bouscat, a été inauguré le 1^{er} juin 2023. Dans sa version finale, le RER métropolitain s'étend sur 300 km de lignes et 54 gares et haltes ferroviaires. Sa mise en place sera progressive jusqu'en 2030.

Bordeaux Métropole engagée dans la promotion du vélo

Délibération 107

Depuis 2012, Bordeaux Métropole propose un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos-cargo, tricycles pour adultes et dispositifs d'électrification de vélos standards, en faveur des résidents de la métropole et de salariés d'entreprises situées sur le territoire métropolitain ayant adopté un plan de déplacements entreprise. Depuis sa création, cette aide connaît un grand succès avec 8 300 aides versées pour un montant de 1 040 000 €. Face à ce succès, le dispositif est renforcé. **Afin d'encourager le report modal vers le vélo, Bordeaux Métropole double le budget de cette action (400 000 €).**



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Délibération 104

Bordeaux Métropole subventionne plusieurs associations pour la promotion du vélo intégrées au réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (Mamma). Après l'appel à projets lancé en 2017, quatre associations (Cycles et Manivelles à Bègles, Vélocité sur la Rive Droite, Léon à Vélo à Mérignac, Etu Récup sur le Campus) et une cinquième (le Garage Moderne à Bruges) depuis 2023 bénéficient de ce soutien.

Afin de renforcer la promotion du vélo et des mobilités alternatives sur le territoire, un nouvel appel à projets sera lancé en février 2024.

En 2022, les associations du réseau Mamma comptaient 4 389 adhérents, ont accueilli plus de 5 000 personnes dans leurs locaux et permanences et ont assuré plus de 60 animations en extérieur. Leurs dispositifs de réemploi et réparation ont également permis la remise en état et la revente de plus de 800 vélos.

L'enveloppe budgétaire annuelle totale en 2025 à allouer à l'appel à projets est estimée à 300 000 € (montant maximum de 56 000 € HT annuel par structure).

Délibérations 105 et 106

Selon le dernier baromètre métropolitain des mobilités, la pratique du vélo a encore progressé de 7,3 % en 2023. Proposer toujours plus d'aménagements adaptés et sécurisés est un des prérequis pour inciter les habitants à se déplacer à vélo. Deux concertations relatives à des projets d'aménagements cyclables ont été votées lors de ce conseil.

L'aménagement du Réseau Vélo Express (ReVE) est un des axes majeurs du 3^{ème} Plan vélo 2021-2024, adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Bordeaux Métropole envisage l'aménagement d'un tronçon de l'itinéraire n°11 du Réseau ReVE, compris entre la place Mondésir à Mérignac et la rue Georges Bonnac à Bordeaux via l'avenue d'Arès, l'avenue de la République, la rue Judaïque et la rue Brizard jusqu'à l'intersection avec la rue Bonnac.

Un peu plus loin, toujours sur l'itinéraire n°11 du Réseau Vélo Express (ReVE), la métropole prévoit l'aménagement d'un tronçon compris entre le giratoire Marchegay à Mérignac et le centre-bourg de Martignas-sur-Jalle via l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940.

En 2024, 25 kilomètres supplémentaires seront livrés. A terme, le réseau ReVE comptera 275 kilomètres et 14 itinéraires.

De l'éclairage solaire le long du tracé du bus express

Délibération 19

Bordeaux Métropole crée sept lignes de bus express. Complémentaires au réseau de trams, de trains et de bus, elles renforceront le maillage du territoire. La première ligne Bordeaux-Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc sera en circulation au printemps 2024.

Le chantier de la première ligne de bus express touche à sa fin. A la demande de la Ville de Bordeaux, les 151 candélabres filaires initialement prévus ont été remplacés par un dispositif solaire autonome. **Objectif : alléger la facture de fourniture d'énergie d'une centaine de points lumineux et apporter de la végétalisation.** Le nouveau projet d'éclairage public prévoit donc l'enfouissement du réseau de 130 candélabres solaires sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de 30 candélabres filaires rue du Grand Lebrun et rue de l'Ecole Normale. L'opération est à la charge de la Ville de Bordeaux (1,6M €).

Rappelons que malgré un retard de livraison des 36 bus électriques auprès de son fournisseur néerlandais, Bordeaux Métropole a décidé d'exploiter la ligne sans attendre avec des bus existants, et des fréquences optimisées au regard du matériel roulant utilisé. Les bus électriques seront mis en service au printemps 2025.

La fréquence visée est d'un bus toutes les 5 minutes aux heures de pointe sur le tronçon Bordeaux - Saint-Médard-en-Jalles et 10 min aux heures de pointe sur le tronçon Saint-Médard-en-Jalles - Saint-Aubin de Médoc. 50 000 voyageurs par jour sont attendus, soit 18 000 déplacements automobiles quotidiens en moins.

En assurant une connexion rapide et efficace entre Saint-Aubin de Médoc et la gare Saint-Jean de Bordeaux en seulement une heure, ce projet ambitieux marque une évolution majeure dans la mobilité du quadrant nord-ouest de la métropole. Le bus express offre aux habitants une alternative de transport pratique et novatrice à la voiture individuelle. Cette ligne de 21 km fonctionne à 50% sur voie réservée. Elle desservira les communes de Bordeaux, Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, le Taillan-Médoc et Saint-Aubin de Médoc.



Les 7 lignes de Bus express

- Bordeaux - Saint-Aubin de Médoc avec une branche vers les quartiers ouest de Saint Médard en Jalles (2024)
- Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin - Talence Thouars - Gradignan Malartic (2027)
- Gare Saint Jean - Artigues-près-Bordeaux (2027)
- Presqu'île - Campus - Gradignan - Pessac (2027)
- Circulaire des boulevards (2025)
- Circulaire intra Rcade (2027)
- Circulaire extra Rcade (Technobus) (2027).

Encourager le report modal : l'avenue Marcel Dassault réaménagée

Délibération 20

L'avenue Marcel Dassault est le principal axe de desserte de la commune de Martignas-sur-Jalle vers un bassin d'emploi important et le cœur de l'agglomération. Elle permet de connecter le nord du bassin d'Arcachon à la rocade de Bordeaux, en passant par Martignas-sur-Jalle et Mérignac, au niveau de l'échangeur n°10. À Mérignac, l'avenue Marcel Dassault supporte une circulation très dense de plus de 20 000 véhicules par jour (données 2019).

Le taux d'occupation des véhicules légers est très faible alors qu'il existe un grand potentiel de co-voiturage entre le nord bassin et l'Aéroparc ou le cœur de l'agglomération. Bordeaux Métropole a décidé d'augmenter la performance des lignes de transport en commun empruntant cet axe tout en recherchant un dispositif qui permettrait de fluidifier le trafic automobile et offrir les conditions de sécurité et le confort aux modes doux. **Pour répondre à cet objectif, des travaux de couloirs de bus ouverts au covoiturage entre le giratoire des Girondins et le giratoire de Marchegay vont être créés, dans la continuité des voies réservées aux transports en commun, implantés à Mérignac sur la voie nouvelle devant Thalès.**



© Bordeaux Métropole

Le projet comprend les aménagements suivants :

- L'élargissement de l'avenue Marcel Dassault (2x2 voies) avec réservation d'une voie dans chaque sens pour la circulation des transports en commun et des véhicules qui covoiturent (3,6 km).
- La création d'une aire de covoiturage de 44 places au niveau du giratoire de Marchegay.
- La mise aux normes et en accessibilité des arrêts de bus.
- La reprise partielle de l'assainissement hydraulique.
- La création d'un nouveau carrefour giratoire à l'intersection du passage des Tuileries.
- La création d'une voie verte pour les piétons et cyclistes, assurant une homogénéité avec les aménagements déjà réalisés plus à l'est sur l'avenue Marcel Dassault devant Thalès et offrir une continuité cyclable tout le long de l'avenue.
- Des stationnements (arceaux et abri-vélo sécurisé jusqu'à 40 places) seront également créés au niveau de l'aire de covoiturage pour favoriser les déplacements doux du « dernier km ».

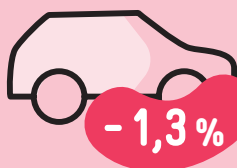
Coût prévisionnel : 10,2 M € HT.

Ce projet permettra de favoriser le report modal, soit vers le bus, soit vers le covoiturage, soit vers les modes de déplacement doux afin de diminuer le nombre de voitures.

BAROMÈTRE DES MOBILITÉS, LES GRANDES TENDANCES

Bordeaux Métropole a diffusé il y a quelques jours son bilan annuel des mobilités mettant en lumière quelques grands chiffres pour 2023.

TRAFIC ROUTIER



CYCLISTES



STATIONNEMENTS

Parkings d'hypercentre

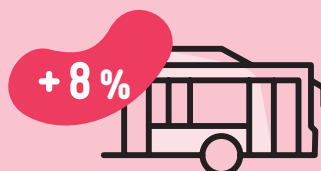


CONGESTION

Temps de parcours routiers

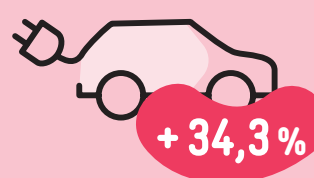


TRANSPORTS EN COMMUN



VOITURES ÉLECTRIQUES

Points de charge



V. POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET APAISÉ

Le rapport de transition écologique, présenté lors du conseil précédent, et le Plan climat (PCAET) sont les boussoles des politiques publiques métropolitaines. La très grande majorité des actions du PCAET est lancée : 49 actions sur 55 sont engagées. Les premiers résultats montrent une dynamique positive dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'accompagnement, l'énergie, la coopération. Parmi les indicateurs clés, on constate une baisse du bilan carbone du territoire de 6% par rapport à 2019, indicateur pivot de l'efficacité des politiques publiques métropolitaines.



©JB Menges - Bordeaux Métropole

Réseau de chaleur du grand Parc : une innovation pour préserver les nappes de l'éocène

Délibération 64

Le réseau de chaleur du Grand Parc sera mis en service en automne 2024. Au préalable, le puits de géothermie sera actif et un puits de réinjection dans la nappe de l'Eocène sera créé. Ce dernier point, particulièrement innovant, a été présenté lors de ce conseil.

Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes Profondes » préconise la mise en œuvre de nouvelles ressources d'eau potable pour pallier le risque de surexploitation des nappes de l'éocène. Ainsi, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis favorable pour réinjecter dans la nappe éocène de l'eau géothermale prélevée au Cénomano-Turonien pour les projets de réseau de chaleur.

Le coût de la réinjection, réalisée par Grand Parc Energies, est estimé à environ 1 M€. Bordeaux Métropole sollicite l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour obtenir une aide financière pour ce projet innovant.

Dans la cadre de sa stratégie énergétique lancée en septembre 2021, Bordeaux Métropole a pour ambition de produire une énergie 100 % renouvelable à l'horizon 2050. La création de réseaux de chaleur est un des leviers de ce programme.

À l'heure actuelle, on compte six réseaux publics dans la métropole : Hauts de Garonne, Plaine de Garonne, Mériadeck, Bordeaux Bègles, Mérignac-centre, St Médard Hastignan. Trois nouveaux réseaux sont en cours d'études ou de travaux : Grand Parc, Métropole Sud, Aéroparc.

On dénombre également neuf réseaux privés : Bordeaux Ginko, Bordeaux Bacalan-Bassins à flots, Bordeaux Les Aubiers, Bègles Terres neuves, Pessac Saige, Mérignac BA106, Bègles Newton, Mérignac 45° Parallèle, hôpitaux Pellegrin-Perrens.

Le soutien aux associations pour la transition écologique

Délibération 62

Bordeaux Métropole a adopté son Plan climat visant à faire de la métropole un territoire résilient, bas carbone et à énergie positive. Le plan d'action, construit sur 3 axes, comprend un volet dédié à l'accompagnement des acteurs du territoire. Dans cette perspective, Bordeaux Métropole renforce sa collaboration avec des associations pour soutenir les initiatives liées au changement climatique. Quatre associations ont reçu une subvention pour leurs projets : Darwin Climax (Festival Climax), E-Graine Nouvelle Aquitaine (aide au fonctionnement), GRAINE Aquitaine (mise en œuvre des soutiens Juniors du Développement durable), et PEP 33 (mise en œuvre des soutiens Juniors du Développement durable et aide au fonctionnement). Le montant total alloué pour l'année 2024 est de 236 400 €.

Bordeaux Métropole agit pour le bien-être des habitants

Délibération n°102

Le projet de Maison Sport Santé (MSS) métropolitaine, initié par Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat, est issu du contrat local de santé métropolitain. **Axé sur la promotion de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité, la MSS accueille, informe, évalue et oriente les personnes désirant pratiquer une activité physique pour maintenir ou améliorer leur santé.** Le siège de la MSS est hébergé par l'Hôpital Suburbain du Bouscat. Des antennes dans les communes métropolitaines sont déployées pour offrir des services au plus près de la population. La convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat, renouvelée pour pérenniser l'activité, fixe les modalités pratiques et financières du projet, y compris le soutien au déploiement des antennes communales. Actuellement, six communes ont adhéré à la charte de la MSS. Des discussions sont en cours quant à l'adhésion de nouvelles communes.

Délibération n°98

Bordeaux Métropole a fait de l'opération « **Plantons 1 million d'arbres** », une priorité de son mandat. Ce projet ambitieux vise à végétaliser massivement le territoire métropolitain sur une période de 10 ans, en incluant particuliers, associations, entreprises, et institutions.

Le programme se concentre notamment sur les espaces résidentiels collectifs, identifiés comme offrant un potentiel significatif de renaturation dans de vastes zones urbaines. Afin de soutenir cette initiative, Bordeaux Métropole a mis en place un dispositif d'aide à la végétalisation de ces espaces.

Dans cette première phase d'instruction, trois bailleurs sociaux (Aquitanis, CDC Habitat, Clairsiennne) et un syndicat de copropriété ont sollicité Bordeaux Métropole pour six opérations distinctes. Chaque opération prévoit la plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces, et des travaux connexes. Les subventions proposées varient en fonction des dépenses engagées par chaque projet, avec des taux de subvention de base auxquels peuvent s'ajouter des bonifications en fonction de critères spécifiques, tels que l'ouverture au public des espaces végétalisés ou l'utilisation d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

Près de 367 000 sujets ont déjà été plantés depuis le lancement de l'opération « Plantons un million d'arbres » en 2020.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Délibération 101

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) de 1996 en France reconnaît le droit de chacun à respirer un air sain. Cette loi intégrée au Code de l'Environnement prévoit une surveillance de la qualité de l'air à l'échelle nationale et une information publique. Atmo Nouvelle-Aquitaine, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, déploie un réseau de sites de mesure fixes pour suivre les polluants réglementés. Au sein du territoire métropolitain, le dispositif actuel inclut des stations urbaines et périurbaines. En raison des évolutions du territoire, la station à Bordeaux Bastide sera déplacée vers un nouvel emplacement à Floirac.



Les grands chiffres de la distribution d'électricité

Délibération n°67

Le contrôle de concession de distribution et fourniture d'électricité concerne neuf communes, avec des écarts notables dans le nombre d'usagers raccordés au réseau (HTA ou BT). Ambès compte 1,599 usagers, tandis que Bordeaux en recense 197,249, représentant ainsi 57 % des 346,209 usagers en concession à fin 2022. La répartition se fait principalement avec Mérignac à 14 %, Pessac à 10 %, Bègles à 5 %, Saint-Médard-en-Jalles également à 5 %, et le cumul des quatre autres communes à environ 9 %.

Au terme de l'année 2022, on dénombre 2424 installations de production d'électricité sur le territoire, avec plus de 99,2 % de ces installations étant des installations photovoltaïques. Entre 2021 et 2022, le nombre d'installations a connu une augmentation significative de +18,5 %, soit une augmentation de 378 installations. Les communes de Pessac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux se distinguent avec respectivement 570, 441, 435 et 428 installations photovoltaïques en 2022.

Ces chiffres reflètent l'évolution dynamique du paysage énergétique local et soulignent l'importance de surveiller et de gérer efficacement cette infrastructure en constante expansion.



Les grands chiffres de la distribution de gaz

Délibération 68

En 2022, Bordeaux Métropole, en tant qu'autorité concédante, a supervisé la distribution de gaz dans 28 communes à travers des contrats avec GRDF et REGAZ. La période a été marquée par un contexte inflationniste et une crise énergétique, conduisant à une hausse significative des tarifs réglementés de vente (TRV) en 2023. Malgré une baisse de 2,9 % de la consommation de gaz, attribuée à des actions de sobriété et à l'augmentation des prix, les concessionnaires ont maintenu un service satisfaisant pour les 225 155 usagers. Au total, ce sont 3 023 km de longueur de réseau et 157 014 de compteurs déployés. L'analyse financière révèle une hausse du résultat net de 22 % pour REGAZ, tandis que les données de GRDF suscitent des préoccupations quant à la péréquation tarifaire nationale. Ces chiffres mettent en lumière la nécessité de poursuivre le déploiement des compteurs communicants, de s'adapter à la baisse prévue de la consommation de gaz liée à la neutralité carbone, et d'anticiper les impacts tarifaires et d'infrastructures à long terme. En 2024, le renouvellement des contrats GRDF est prévu par Bordeaux Métropole.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

